

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DU MARDI 11 FEVRIER 2020

Le Bureau, légalement convoqué le 5 février 2020, s'est réuni en salle du Bureau au siège de la métropole du Grand Paris sis 15/19 avenue Pierre Mendès France à Paris (75013).

La séance est ouverte à 15h sous la présidence de Patrick OLLIER.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 30

ETAIENT PRESENTS : Patrick OLLIER, Georges SIFFREDI, André SANTINI, Patrick BRAOUEZEC, Éric CESARI, Daniel GUIRAUD, Daniel BREUILLER, Michel LEPRETRE, Laurent RIVOIRE, Sylvain BERRIOS, Olivier KLEIN, Daniel-Georges COURTOIS, Xavier LEMOINE, Jean-Pierre BARNAUD, Richard DELL'AGNOLA, Denis CAHENZLI, Patrick BEAUDOUIN, Danièle PREMEL, Frédérique CALANDRA, Valérie MAYER-BLIMONT, Patrice LECLERC, William DELANNOY, Denis BADRÉ, Jacques-Alain BENISTI et Geoffroy BOULARD,

formant la majorité des membres en exercice,

ETAIENT REPRESENTES : Manuel AESCHLIMANN par Patrick OLLIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Anne HIDALGO, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Carine PETIT et Christian DUPUY.

*
* *

Geoffroy BOULARD est désigné secrétaire de séance et le procès-verbal de la partie délibérative de la séance publique du 26 novembre 2019 est adopté.

*
* *

Le Bureau métropolitain :

1/ PROJET DE TZEN3 : DELIBERATION RELATIVE AU FINANCEMENT PAR LA METROPOLE DU GRAND PARIS EN VUE DE PARTICIPER A LA RESORPTION D'UNE COUPURE URBAINE, LA RESORPTION DES NUISANCES SONORES, A LA CONTINUITE ECOLOGIQUE ET AU DEVELOPPEMENT DES MOBILITES DOUCES

ACCORDE une subvention d'investissement d'un montant de 2 (deux) millions d'euros au projet de réalisation de la première phase du TZen3.

PRECISE que l'octroi de cette contribution financière métropolitaine sera conditionné par un engagement du CD93 (figurant dans la convention de financement) de réaliser des études préalables afin de préfigurer un prolongement du TZen3 sur la commune de Livry Gargan.

PRECISE que la déclaration d'intérêt métropolitain du financement de ce projet sera soumise à un prochain Conseil métropolitain.

PRECISE qu'une convention de financement définissant les modalités de versement de la subvention sera conclue entre la métropole du Grand Paris et le maître d'ouvrage.

Annexe : plan de financement prévisionnel

Nom du projet : Première tranche de travaux - Insertion du TZen 3 sur l'ex-RN3 de la Porte de Pantin (Paris, 19ème) à la gare de Gargan (Les Pavillons-sous-Bois, Seine-Saint-Denis) (HORS MATERIEL ROULANT)

PLAN DE FINANCEMENT				
NATURE DES DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	%
Acquisitions foncières et libération d'emprise	00,00	Aides publiques		
<i>Sous-total</i>	<i>00,00</i>	Etat - Autre	8 190 000	21
Travaux :		Région IDF	19 110 000	49
MOA/MOE Travaux	7 230 000			
Travaux		Conseil Départemental	3 900 000	10
Infrastructures	37 770 000	Autres communes :		
		Paris	1 170 000	3
		Pantin	515 000	2
		Romainville	125 000	1
		Noisy-le-Sec	320 000	1.50
		Bobigny	320 000	1.50
		Bondy	320 000	1.50
		Pavillons-sous-bois	320 000	1.50
		Etablissements publics		
		EPT Est Ensemble	1 745 000	5
		EPT GPGE	965 000	3
<i>Sous-total</i>				
Autres :				

UNANIMITE

				Métropole du Grand Paris Participation en déduction des contributions du bloc communal Autofinancement Fonds propres Sous-total	2 000 000			
		<i>Sous-total</i>				-		
		TOTAL €	39 000 000	TOTAL €	39 000 000		100	
2A /	<u>PLAN PISCINE « HERITAGE 2024 » – RENOVATION DE LA PISCINE DE COLOMBES – ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS</u> DECIDE l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de deux millions d'euros à la Ville de Colombes pour la rénovation de la piscine olympique de Colombes. APPROUVE le projet de convention annexé et autorise le président à la signer et effectuer les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.							UNANIMITE
2B /	<u>PLAN PISCINE « HERITAGE 2024 » – RENOVATION DE LA PISCINE DU BOURGET – ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS</u> DECIDE l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de deux millions d'euros à la Ville du Bourget pour la construction de la piscine programmée dans la ZAC Cluster des Médias. APPROUVE le projet de convention annexé et autorise le président à la signer et effectuer les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.							UNANIMITE
3/	<u>ENFOUISSEMENT DES LIGNES A TRES HAUTE TENSION « PLESSIS GASSOT-SEINE 1,2,3 ET 4 » DU POSTE SEINE AUX ENVIRONS DU POSTE DE LA BRICHE (COMMUNES DE VILLENEUVE LA GARENNE, L'ILE-SAINT-DENIS ET SAINT DENIS) – AVENANT A LA CONVENTION QUADRIPARTITE DE REALISATION ET DE FINANCEMENT ENTRE RTE, SOLIDEO, VILLENEUVE LA GARENNE ET LA METROPOLE DU GRAND PARIS</u> APPROUVE le projet d'avenant n°1 à la convention de travaux relatifs aux mises en souterrain d'initiative locale des lignes 225 kv surplombant la commune de Villeneuve-la-Garenne pour une durée de 6 ans. ATTRIBUE à ce titre à RTE une subvention globale d'équipement de 17,979 M€, avec un échelonnement des paiements sur la durée de 6 ans, selon les modalités prévues projet d'avenant n°1 à la convention de travaux relatifs aux mises en souterrain d'initiative locale des lignes 225 kv surplombant la commune de Villeneuve-la-Garenne. AUTORISE le Président à signer l'ensemble des actes afférents à cette opération dont le présent avenant et la convention bilatérale de financement. DIT que les crédits seront inscrits au chapitre 204 des budgets 2020 et suivants de la Métropole.							UNANIMITE

4/	<p><u>OPERATION D'INTERET METROPOLITAIN NOISY CHAMPS – POLE GARE : ENTREE DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AU CAPITAL DE LA SPLA-IN NOISY EST – APPROBATION DU NOUVEAU PACTE D'ACTIONNAIRES ET DES NOUVEAUX STATUTS ET APPROBATION DES CONTRATS DE CESSION ET AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE LA MGP DE SIGNER L'ENSEMBLE DE CES DOCUMENTS</u></p> <p>APPROUVE le projet de pacte d'actionnaires et les statuts modifiés.</p> <p>APPROUVE l'entrée au capital de la SPLA IN Noisy Est de la métropole du Grand Paris.</p> <p>APPROUVE l'acquisition de 175 000 actions par la MGP, auprès l'EPT Grand Paris Grand Est pour 100 000 actions et de l'EPA MARNE pour 75 000 actions.</p> <p>APPROUVE les projets de contrats de cession entre la métropole du Grand Paris et l'EPA MARNE, la métropole du Grand Paris et l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est.</p> <p>AUTORISE le Président de la métropole du Grand Paris à signer le projet de pacte d'actionnaires et les statuts modifiés.</p> <p>AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette acquisition ainsi que toutes requêtes et tous documents administratifs, techniques ou financiers permettant l'entrée de la Métropole au capital de la SPLA IN Noisy Est de la métropole du Grand Paris.</p> <p>DIT que cette acquisition d'actions est réalisée dans le cadre de l'article L.1522-1 du code général des collectivités territoriales et n'est donc soumise à aucune perception au profit du Trésor, conformément à l'article 1042 du code général des impôts.</p> <p>PRECISE que les crédits seront inscrits au chapitre 26 du budget 2020 de la Métropole sous réserve de l'adoption dudit budget.</p>	UNANIMITE
5/	<p><u>APPROBATION DE LA CONVENTION DE PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT DU GRAND ORLY</u></p> <p>APPROUVE le projet de « contrat de projet partenarial d'aménagement Grand Orly » et ses annexes,</p> <p>AUTORISE le Président à signer ledit projet de contrat.</p>	UNANIMITE
6/	<p><u>APPROBATION DE LA CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS DE PARIS 2024 A LA METROPOLE DU GRAND PARIS POUR LA REALISATION DES ESPACES PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES DU SITE DE LA ZAC PLAINE SAULNIER STRICTEMENT NECESSAIRES POUR L'ORGANISATION DES JOP DE PARIS 2024</u></p> <p>Ce point a été retiré de l'ordre du jour.</p>	
7/	<p><u>ZAC PLAINE SAULNIER : PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA SPL PLAINE COMMUNE ET LA MGP POUR L'ELABORATION FUTURE D'UN TRAITE DE CONCESSION ET CONCLUSION D'UN CONTRAT D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE</u></p> <p>APPROUVE le projet de protocole d'accord entre la métropole du Grand Paris et la SPL Plaine Commune Développement.</p>	UNANIMITE

	<p>AUTORISE le Président à signer ledit protocole, à mener à bien l'ensemble des procédures qui y sont décrites.</p> <p>APPROUVE la conclusion avec la SPL Plaine Commune Développement d'un contrat de quasi-régie d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage opérationnel, technique, administratif et financier de la ZAC Plaine Saulnier.</p> <p>AUTORISE le Président à signer le projet de contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.</p>																													
<p>8/</p>	<p><u>ATTRIBUTION A L'ETABLISSEMENT PUBLIC CHARGE DE LA CONSERVATION ET DE LA RESTAURATION DE LA CATHEDRALE NOTRE DAME D'UNE SUBVENTION EN FAVEUR DE LA RESTAURATION DE LA CATHEDRALE</u></p> <p>PRECISE que la subvention d'un million d'euros accordée par la métropole du Grand Paris à la restauration de la cathédrale Notre Dame de Paris sera versée à l'Etablissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale.</p> <p>AUTORISE le Président de la métropole à signer tout document relatif à ladite subvention et à prendre tout acte pour l'exécution de la présente délibération.</p> <p>DIT que les crédits seront inscrits au chapitre 204 du budget 2020 de la Métropole.</p>	<p>UNANIMITE</p>																												
<p>9/</p>	<p><u>ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN</u></p> <p>DECIDE l'octroi de subventions en investissement d'un montant total de 8 466 088 euros pour les projets et personnes publiques suivants :</p> <p><i>Au titre de l'aménagement de l'espace métropolitain</i></p> <table border="1" data-bbox="231 1178 1329 1460"> <thead> <tr> <th>Localisation</th> <th>Personne publique à financer</th> <th>Objet</th> <th>Subvention</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Asnières-sur-Seine</td> <td>Asnières-sur-Seine</td> <td>Aménagement de places de stationnement pour vélos</td> <td>32 707 €</td> </tr> <tr> <td>Pantin</td> <td>Pantin</td> <td>Aménagement des voies cyclables et de circulations douces et création d'aires de stationnement à Pantin</td> <td>400 000 €</td> </tr> <tr> <td colspan="3">TOTAL</td> <td>432 707 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Soit 432 707 € pour 2 dossiers</p> <p><i>Au titre du développement économique</i></p> <table border="1" data-bbox="231 1561 1329 1758"> <thead> <tr> <th>Localisation</th> <th>Personne publique à financer</th> <th>Objet</th> <th>Subvention</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bondy</td> <td>Est Ensemble</td> <td>Pépinière d'entreprises à Bondy</td> <td>831 567 €</td> </tr> <tr> <td colspan="3">TOTAL</td> <td>831 567 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Soit 831 567 € pour 1 dossier</p>	Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention	Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Aménagement de places de stationnement pour vélos	32 707 €	Pantin	Pantin	Aménagement des voies cyclables et de circulations douces et création d'aires de stationnement à Pantin	400 000 €	TOTAL			432 707 €	Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention	Bondy	Est Ensemble	Pépinière d'entreprises à Bondy	831 567 €	TOTAL			831 567 €	<p>UNANIMITE</p>
Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention																											
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Aménagement de places de stationnement pour vélos	32 707 €																											
Pantin	Pantin	Aménagement des voies cyclables et de circulations douces et création d'aires de stationnement à Pantin	400 000 €																											
TOTAL			432 707 €																											
Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention																											
Bondy	Est Ensemble	Pépinière d'entreprises à Bondy	831 567 €																											
TOTAL			831 567 €																											

Au titre de la protection de l'environnement (hors rénovation thermique)

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Argenteuil	Argenteuil	Achat de véhicules propres (5 utilitaires)	18 623 €
Bagneux / Pantin	Paris	Renaturation des voies et chemins des cimetières parisiens de Bagneux et de Pantin	99 438 €
Chevilly Larue	Chevilly Larue	Acquisition de véhicules propres dans le cadre du renouvellement de la flotte automobile	42 812 €
Clichy-sous-Bois	Clichy-sous-Bois	Acquisition de 3 véhicules électriques (voitures)	10 723 €
Gagny	Gagny	Acquisition de 6 véhicules propres : 2 voitures et 4 utilitaires	31 922 €
Le Pré-Saint-Gervais	Le Pré-Saint-Gervais	Tronçon démonstrateur de la mise en œuvre de la promenade des Hauteurs - Réaménagement d'une partie de l'avenue Jean Jaurès (désimperméabilisation et renaturation d'une partie de l'avenue Jean Jaurès)	149 783 €
Le Pré-Saint-Gervais	Le Pré-Saint-Gervais	Tronçons démonstrateurs "archipel boisé" du Parc des Hauteurs	500 000 €
Les Pavillons-sous-Bois	Les Pavillons-sous-Bois	Aménagement paysager et végétalisation de la bibliothèque municipale du quartier de la Basoche	15 721 €
Les Pavillons-sous-Bois	Les Pavillons-sous-Bois	Réaménagement de l'allée Pierre et Marie Curie - Plantation d'arbres, revalorisation et intégration de la nature en milieu urbain	19 866 €
Les Pavillons-sous-Bois	Les Pavillons-sous-Bois	Réaménagement de l'allée Robillard - Plantation d'arbres, revalorisation et intégration de la nature en milieu urbain	79 017 €
Montrouge	Montrouge	Création de jardins partagés dans le cadre de l'Agriculture Urbaine	34 064 €
Noisy-le-Grand	EPT Grand Paris Grand Est	Acquisition de 5 véhicules électriques (2 utilitaires et 3 voitures)	32 849 €
Pantin	Pantin	Acquisition de 7 véhicules électriques (4 utilitaires et 3 voitures)	49 051 €
Puteaux	Puteaux	Mise en place d'un système de récupération de chaleur au Palais des Sports	51 000 €
Saint-Mandé	Saint-Mandé	Aménagement des cours de l'école Paul Bert en îlot de fraîcheur	156 510 €

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Valenton	Syndicat Intercommunal Cimetière Crématorium Valenton	Requalification paysagère du cimetière Intercommunal de Valenton - Création d'un parc "Arborétum"	448 837 €
Villiers-sur-Marne	Villiers-sur-Marne	Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques	4 172 €

Vincennes	Vincennes	Mise en valeur des abords ouest du Château de Vincennes	106 000 €
TOTAL			1 850 388 €

Soit 1 850 388 € pour 18 dossiers

Au titre de la protection de l'environnement (rénovation thermique)

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Arcueil	Arcueil	Réhabilitation du centre technique municipal	1 000 000 €
Drancy	OPH de Drancy	"Résidence Max Jacob" - Construction de 55 logements collectifs sociaux et de jardins partagés	1 000 000 €
Gennevilliers	Gennevilliers	Déconstruction et reconstruction du groupe scolaire Joliot Curie	1 000 000 €
La Garenne Colombes	La Garenne Colombes	Restructuration et rénovation de trois bâtiments publics scolaires	313 264 €
Nanterre	Nanterre	Réhabilitation et Extension du Groupe Scolaire Maxime Gorki	168 912 €
Noisy-le-Grand	Noisy-le-Grand	Rénovation de la chaufferie du groupe scolaire Alexandre Dumas	52 100 €
Périgny-sur-Yerres	EPT Grand Paris Sud Est Avenir	Réaménagement de la maison de la nature et de l'environnement	980 281 €
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Rénovation de chaudières dans 5 bâtiments communaux	104 021 €
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Rénovation de la toiture de la cuisine centrale de l'école Robespierre	40 622 €
Saint-Mandé	Saint-Mandé	Rénovation thermique du centre culturel	243 814 €
Vincennes	Vincennes	Rénovation des façades de l'Hôtel de ville	448 412 €
TOTAL			5 351 426 €

Soit 5 351 426 € pour 11 dossiers

APPROUVE le projet de convention-type joint, qui définit les modalités de versement de cette subvention d'investissement et sera conclu avec chaque bénéficiaire.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer chaque convention relative aux subventions d'investissement, et à prendre tout acte pour l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE le Président ou son représentant à procéder au contrôle de la réalisation des projets d'investissement financés par la métropole du Grand Paris au travers du fonds d'investissement métropolitain.

PRECISE que le versement de la subvention est conditionné à la fourniture de pièces justificatives telles que précisées dans la convention signée avec le bénéficiaire, postérieures à la date d'attribution de la subvention.

PRECISE que le bénéficiaire de la subvention s'engage à réaliser l'intégralité de la dépense déclarée et qu'un remboursement à due concurrence du trop-perçu pourra, à défaut, être demandé par la métropole du Grand Paris.

PRECISE que les subventions seront imputées en section d'investissement au compte 204.

10/ ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS METROPOLITAIN POUR L'INNOVATION NUMERIQUE

DECIDE l'octroi de subventions en investissement d'un montant de 242 790 euros hors taxes et en fonctionnement d'un montant total de 95 543 euros hors taxes pour les 15 projets et personnes publiques suivants :

Personne Publique à financer	Objet de l'expérimentation	Subvention de fonctionnement	Subvention d'investissement
Antony	Création d'un Disco'Maker	0 €	14 187 €
Coubron	Modernisation du parc informatique / Mise en œuvre d'un portail collaboratif citoyen	0 €	15 631 €
Est Ensemble	Etude-action stratégique sur la relation numérique avec les usagers	10 000 €	0 €
La Garenne-Colombes	GED – Gestion électronique des données	0 €	40 000 €
Montrouge	Plateforme citoyen transverse	0 €	40 000 €
Nanterre	Tableau de bord	12 500 €	0 €
Pantin	Tablettes numériques sur les véhicules de propriété	4 335 €	8 550 €
Puteaux	Achat d'un monitoring automatisé de la biodiversité	12 920 €	7 900 €
Rueil-Malmaison	Automates de prêt-retour à la Médiathèque	0 €	40 000 €
Saint-Cloud	Création d'une application mobile	5 550 €	4 080 €
Saint-Denis	Expérimentation de l'Espace Public Numérique	19 500 €	12 000 €
Saint-Ouen	Open Data : Créer de la valeur et exploiter le bénéfice de ses données ouvertes et partagées	7 020 €	6 400 €

UNANIMITE

Sucy-en-Brie	Une nouvelle dynamique numérique	958 €	39 042 €
Vallée Sud Grand Paris	Le Numérique au service de l'emploi	22 760 €	0 €
Vanves	Création d'un outil pour améliorer le suivi des politiques publiques	0 €	15 000 €
Total		95 543 €	242 790 €

Soit un total de 338 333 euros hors taxes pour les 15 projets

APPROUVE le projet de convention-type joint, qui définit les modalités de versement de ces subventions et sera conclu avec chaque bénéficiaire.

AUTORISE le Président à signer chaque convention relative aux subventions et à prendre tout acte pour l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que le versement de la subvention est conditionné à la fourniture de pièces justificatives telles que précisées dans la convention signée avec le bénéficiaire (une note d'intention, bon de commande, facture ou notification de marché) transmis dans un délai de 12 mois à compter de l'attribution de la subvention.

PRECISE que les subventions seront imputées en section d'investissement au chapitre 204 et en section de fonctionnement au chapitre 65 du budget 2020 sous réserve de l'adoption dudit budget.

11/ SELECTION DES TERRITOIRES D'EXPERIMENTATION POUR LE DEPLOIEMENT DES PASS NUMERIQUES

DECIDE de retenir les territoires d'expérimentation suivants pour le déploiement des pass numériques publiques :

Territoires d'expérimentation retenus
Aubervilliers
Cachan
Colombes
Créteil
Drancy
Le Kremlin-Bicêtre
Ville de Paris (Mairie du 13ème et Mairie du 15ème arrondissement)
Montrouge
Nanterre
Neuilly-Plaisance
Puteaux

UNANIMITE

	<table border="1"> <tr> <td>Rueil-Malmaison</td> </tr> <tr> <td>Saint-Denis</td> </tr> <tr> <td>Saint-Maur-des-Fossés</td> </tr> <tr> <td>Vincennes</td> </tr> </table>	Rueil-Malmaison	Saint-Denis	Saint-Maur-des-Fossés	Vincennes	
Rueil-Malmaison						
Saint-Denis						
Saint-Maur-des-Fossés						
Vincennes						
12/	<p><u>CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET LE HUB FRANCI'IN</u></p> <p>ATTRIBUE une subvention de 120 000 € (cent-vingt-mille euros) au Hub Francil'IN pour l'année 2020.</p> <p>APPROUVE le projet de convention d'objectifs et de financement avec le Hub Francil'IN.</p> <p>AUTORISE le Président à signer les actes administratifs correspondants, et à suivre la bonne exécution de cette convention.</p> <p>DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » du budget 2020 de la Métropole du Grand Paris.</p>	UNANIMITE				
13/	<p><u>CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET L'ASSOCIATION ORÉE (ORGANISATION POUR LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT DANS L'ENTREPRISE)</u></p> <p>APPROUVE les termes du projet de convention triennale d'objectifs et de financement entre la Métropole du Grand Paris et Orée.</p> <p>ATTRIBUE une subvention totale de 64 500 € (soixante-quatre mille cinq cent euros) à Orée pour la période 2020-2022 versée annuellement soit 21 500 € par an.</p> <p>AUTORISE le Président à signer le projet de convention.</p> <p>DIT que la dépense de 21 500 € sera imputée sur le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » des budgets 2020, 2021 et 2022, sous réserve de l'adoption des budgets des exercices considérés.</p>	UNANIMITE				
14/	<p><u>CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT A L'INSTITUT NATIONAL DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE (INEC) POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PLATEFORME NUMERIQUE COLLABORATIVE DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE</u></p> <p>APPROUVE les termes du projet de convention d'objectifs et de financement pour deux ans (2020-2021) entre la Métropole du Grand Paris et l'INEC.</p> <p>ATTRIBUE une subvention totale de 84 000 € (quatre-vingt-quatre mille deux euros) à l'INEC pour une durée de deux ans versée annuellement soit 42 000 € par an.</p> <p>AUTORISE le Président à signer le projet de convention.</p> <p>DIT que la dépense sera imputée sur le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » des budgets 2020 et 2021, sous réserve de l'adoption des budgets des exercices considérés.</p>	UNANIMITE				

15/	<u>CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET LE CIRIDD POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PLATEFORME NUMERIQUE COLLABORATIVE DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE</u>	
<p>APPROUVE les termes du projet convention d'objectifs et de financement pour deux ans (2020-2021) entre la Métropole du Grand Paris et le CIRIDD.</p> <p>ATTRIBUE une subvention totale de 30 000 € (trente mille euros) au CIRIDD pour une durée de deux ans versée annuellement soit 15 000 € par an.</p> <p>AUTORISE le Président à signer le projet de convention.</p> <p>DIT que la dépense sera prélevée sur le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » des budgets 2020 et 2021, sous réserve de l'adoption des budgets des exercices considérés.</p>		UNANIMITE
16/	<u>SUBVENTION A L'ASSOCIATION « FILMS4SUSTAINABLEWORLD » POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL MEGACITIES-SHORTDOCS</u>	
<p>ATTRIBUE une subvention de 22 000 € (vingt-deux mille euros) à l'association Films4SustainableWorld.</p> <p>APPROUVE le projet de convention d'objectifs et de moyens avec l'association Films4SustainableWorld pour l'organisation du « Paris MegaCities-ShortDocs Citizen Film Festival ».</p> <p>AUTORISE le Président à signer le projet de convention.</p> <p>DIT que la dépense sera imputée sur le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » du budget 2020 sous réserve de l'adoption dudit budget.</p>		UNANIMITE
17/	<u>RECTIFICATION DES MONTANTS DES SUBVENTIONS ACCORDEES AU TITRE DU FIMACS</u>	
<p>ADOpte la délibération modificative des subventions du 21 mai, du 02 juillet et du 26 novembre 2019, accordée aux quatre communes concernées selon le plan de financement des dossiers des communes lauréates suivantes et précise que les autres mentions de la délibération ou des délibérations modifiées restent inchangées à ce jour. <i>Au titre des projets globaux de revitalisation des centres-villes :</i></p>		UNANIMITE

Localisation et maître d'ouvrage	Objet	Délibérations initiales	Montant initial de la subvention (total)	Montant ajusté de la subvention (total)	Soit Subvention d'investissement	Soit Subvention de fonctionnement
Boissy-Saint-Léger	Projet de revitalisation dans le cadre du contrat métropolitain de développement « centres-villes vivants »	BM2019-05/21-08 BM2019-07/02-04 BM2019-11/26-02	170 000 euros	144 173 euros	112 333 euros	31 850 euros
Bagnole	Projet de revitalisation dans le cadre du contrat métropolitain de développement « centres-villes vivants »	BM2019-05/21-08 BM2019-07/02-04 BM2019-11/26-02	240 000 euros	235 000 euros	235 000 euros	
Juvisy-sur-Orge	Projet de revitalisation dans le cadre du contrat métropolitain de développement « centres-villes vivants »	BM2019-05/21-08 BM2019-07/02-04 BM2019-11/26-02	500 000 euros	492 101 euros	492 101 euros	
Le Pré-Saint-Gervais	Projet de revitalisation dans le cadre du contrat métropolitain de développement « centres-villes vivants »	BM2019-05/21-08 BM2019-07/02-04 BM2019-11/26-02	500 000 euros	497 500 euros	425 000 euros	72 500 euros
TOTAL :			1 410 000 euros	1 368 774 euros	1 264 424 euros	104 350 euros

PRECISE que les autres mentions des délibérations BM 2019/05/21/08, BM2019/07/02/04 et BM2019/11/26/02 relatives aux attributions des subventions aux lauréats du programme « centres-villes vivants » restent inchangées la répartition de la subvention accordée selon le plan de financement des dossiers des communes lauréates suivantes.

18/ CONVENTIONS DE FINANCEMENT DES PROJETS LAUREATS DE L'APPEL A PROJETS « NATURE 2050 – METROPOLE DU GRAND PARIS »

APPROUVE les projets de conventions de financement de trois projets lauréats de l'appel à projets « Nature 2050 – Métropole du Grand Paris » :

- « Restauration des franges végétalisées du square Aimé Césaire » à Aubervilliers (Plaine Commune) ;
- « Restructuration d'habitats boisés au Parc Marcel Cachin » à Saint Denis (Plaine Commune) ;
- « Création de vergers urbains ouverts » (Arcueil),

dont les projets sont joints en annexe de la délibération.

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 204 du budget 2020, sous réserve de l'adoption du budget 2020.

UNANIMITE

19/ AIRPARIF – APPROBATION DES PROJETS DE STATUTS ET DE REGLEMENT INTERIEUR POUR INTEGRER LA REPRESENTATION DE LA METROPOLE AU BUREAU D'AIRPARIF

APPROUVE le projet de nouveaux Statuts d'Airparif.

APPROUVE le projet de nouveau règlement intérieur d'Airparif.

UNANIMITE

<p>20/</p>	<p><u>APPROBATION D'UNE CONVENTION D'ETUDES POUR AMELIORER LA CONNAISSANCE DU TRAFIC ET DE SES NUISANCES SUR LE BOULEVARD PERIPHERIQUE</u></p> <p>APPROUVE le projet de convention d'études pour améliorer la connaissance du trafic et de ses nuisances sur le boulevard périphérique.</p> <p>AUTORISE le Président à signer et à exécuter le projet de convention.</p>	<p>UNANIMITE</p>
<p>21/</p>	<p><u>APPROBATION D'UNE CONVENTION DE COOPERATION ET DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU DISPOSITIF « METROPOLE ROULE PROPRE ! » EN FAVEUR DES RESIDENTS A TITRE PRINCIPAL DU TERRITOIRE DE PARIS OUEST LA DEFENSE (POLD) ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET POLD</u></p> <p>APPROUVE le projet de convention de coopération et participation au financement du dispositif métropolitain « Métropole Roule Propre ! » en faveur des résidents à titre principal de l'EPT POLD entre la Métropole du Grand Paris et POLD.</p> <p>AUTORISE le Président à signer le projet de convention et à exécuter la présente délibération.</p>	<p>UNANIMITE</p>
<p>22/</p>	<p><u>ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU DISPOSITIF « METROPOLE ROULE PROPRE ! »</u></p> <p>ATTRIBUE une subvention, sous réserve de la transmission des pièces administratives manquantes, dans un délai de 8 mois, à compter de la notification de la décision, à :</p> <p>Mme _____ demeurant dans le 17^{ème} arrondissement de Paris, pour un montant de 3 874,75 € ;</p> <p>Mme _____ , demeurant à Epinay-sur-Seine, pour un montant de 3 247,50 €.</p> <p>REFUSE l'attribution d'une subvention aux dossiers qui ne respectent pas le règlement d'attribution de ladite subvention, à savoir à :</p> <p>M. _____ demeurant dans le 14^{ème} arrondissement de Paris ;</p> <p>M. _____ , demeurant à Villejuif ;</p> <p>Mme _____ demeurant dans le 20^{ème} arrondissement de Paris.</p> <p>ANNULE la décision du Bureau du 26 mars 2019, attribuant 2 234,31 € à Mme _____ , demeurant à Villejuif, le projet d'acquisition d'un nouveau véhicule étant abandonné.</p> <p>ACCORDE un délai supplémentaire à Mme _____ et M. _____ pour la communication des pièces nécessaires à la finalisation de leur dossier et préalables à la mise en paiement de la subvention, au plus tard au 30 juin 2020.</p> <p>DECIDE d'annuler la demande de versement pour l'ensemble des dossiers non complets ayant été enregistrés avant le 1^{er} juillet 2019 pour lesquelles les pièces manquantes n'auront pas été adressées au plus tard au 30 juin 2020.</p> <p>PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal 2020 de la Métropole du Grand Paris au chapitre 204 « Subventions d'équipement ».</p>	<p>UNANIMITE</p>

23/	<p><u>CONVENTION DE PARTENARIAT 2020 – 2024 ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET GRDF POUR L'ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR ENERGETIQUE METROPOLITAIN</u></p> <p>APPROUVE le projet de convention de partenariat 2020 - 2024 entre la Métropole du Grand Paris et GRDF pour l'élaboration du Schéma directeur énergétique métropolitain, annexé à la présente délibération,</p> <p>AUTORISE le Président à signer le projet de convention et à suivre la bonne exécution de ce partenariat.</p>	UNANIMITE
23 bis/	<p><u>CONVENTION DE PARTENARIAT 2020 – 2024 ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET ENEDIS POUR L'ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR ENERGETIQUE METROPOLITAIN</u></p> <p>APPROUVE le projet de convention de partenariat 2020 - 2024 entre la Métropole du Grand Paris et Enedis pour l'élaboration du Schéma directeur énergétique métropolitain, annexé à la présente délibération.</p> <p>AUTORISE le Président à signer le projet de convention et à suivre la bonne exécution de ce partenariat.</p>	UNANIMITE
24/	<p><u>CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE ET LA METROPOLE DU GRAND PARIS RELATIVE AU SERVICE « MON POTENTIEL SOLAIRE »</u></p> <p>APPROUVE le projet de convention cadre de partenariat entre le Conseil Régional d'Ile-de-France et la Métropole du Grand Paris relative au service « Mon Potentiel Solaire »,</p> <p>AUTORISE le Président à signer le projet de convention et à suivre la bonne exécution de ce partenariat.</p>	UNANIMITE
25/	<p><u>APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION POUR LA REALISATION DES ETUDES ET DES PREMIERES ACQUISITIONS DU CASIER PILOTE DE LA BASSEE PORTE PAR L'EPTB SEINE GRANDS LACS</u></p> <p>APPROUVE le projet d'avenant N°1 à la convention cadre entre la Métropole du Grand Paris et le syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs, ci-annexé,</p> <p>AUTORISE le président à signer le projet d'avenant N°1.,</p> <p>DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 204 sous réserve de l'inscription des crédits correspondants aux budgets des exercices 2020, 2021 et 2022 de la Métropole.</p>	UNANIMITE ABSTENTION : 1
26/	<p><u>APPROBATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE BIEVRE « EAU, CLIMAT ET TRAME VERTE & BLEUE » POUR LA PERIODE 2020-2024</u></p> <p>APPROUVE le projet de contrat de territoire Bièvre « Eau, Climat et Trame Verte et Bleue » ainsi que le programme d'actions associé couvrant la période 2020-2024, orientés vers l'atteinte du bon état des eaux, la protection de la ressource en eau, le respect de la biodiversité et la gestion à la source des eaux pluviales.</p> <p>CONFIRME la maîtrise d'ouvrage sur les opérations exclusivement GEMAPI ou la co-maîtrise d'ouvrage de la métropole du Grand Paris pour les actions GEMAPI et plus particulièrement celles liées à la réouverture et à la renaturation de la Bièvre pour un montant estimatif de 4,6 M€ HT.</p>	UNANIMITE

	<p>PRECISE que le montant des études de faisabilité estimé à 600 000 € sera inscrit au chapitre 20 des budgets 2020 et suivants de la métropole du Grand Paris.</p> <p>PRECISE que le montant des travaux estimé à 4 millions d'euros sera inscrit au chapitre 23 des budgets 2024 et suivants.</p> <p>AUTORISE le Président à signer le projet de contrat de territoire Bièvre « Eau, Climat et Trame verte et bleue » pour la période 2020-2024 et les documents y afférents.</p> <p>AUTORISE le Président à signer tout acte afférent aux actions inscrites dans ce contrat.</p>	
27/	<p><u>APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE N° 2019.AOO.DA.041 RELATIF A LA REMISE EN ETAT DU SITE DE LA ZAC SAULNIER -DECONSTRUCTION/DESAMIANTAGE DU SITE DU LANDY- A SAINT DENIS</u></p> <p>APPROUVE la signature de l'accord-cadre relatif à la remise en état du site de la ZAC Saulnier pour des prestations de déconstruction/désamiantage avec le groupement CARDEM / EUROPEENNE DE DECONTAMINATION / ECOLEX TECHNOLOGIES / MRF AGENCE SPL et ses sous-traitants BATIRIM / EUROVIA / SDEL TRANSPORTS pour une partie forfaitaire comprenant une tranche ferme d'un montant de 11 739 861.10 € HT et pour douze tranches optionnelles d'un montant de 3 615 705.65 € HT et pour une partie une exécution à bons de commande dont le maximum est de 2 500 000 € H.T sur la durée totale de l'accord-cadre.</p> <p>DIT que l'accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification pour une durée ferme de 18 mois.</p> <p>AUTORISE le Président à signer et exécuter ledit accord-cadre.</p> <p>DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget principal 2020 et suivants, chapitre 011.</p>	UNANIMITE
28/	<p><u>APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ SUBSEQUENT N°4 A L'ACCORD CADRE RELATIF LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES ESPACES PUBLICS ET LES INFRASTRUCTURES DU SITE DE LA ZAC PLAINE SAULNIER INCLUANT LES ESPACES EXTERIEURS NECESSAIRES POUR L'ORGANISATION DES JOP DE PARIS 2024</u></p> <p>APPROUVE la signature du marché subséquent n° 4 passé sur la base de l'accord-cadre n°20196000000034 avec le groupement EMPREINTE/IGREC INGENIERIE/SARL D'ARCHITECTURE TAE HOON YOON/AGENCE THIERRY MAYTRAUD/PHYTO CONSEIL/SARL AEPE GINGKO, pour un montant forfaitaire de rémunération provisoire de 723 500 € H.T.</p> <p>DIT que ce marché subséquent n° 4 prend effet à compter de sa date de notification pour une durée ferme de 5 ans.</p> <p>AUTORISE le Président à signer et exécuter ledit marché.</p> <p>DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget principal 2020 et suivants, chapitre 011.</p>	UNANIMITE

29/	<p><u>APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ SUBSEQUENT N°2 A L'ACCORD CADRE RELATIF A LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA MISE EN ETAT DU SITE DE LA ZAC PLAINE SAULNIER – LOT N°2 DEPOLLUTION</u></p> <p>APPROUVE la signature du marché subséquent n° 2 passé sur la base du lot n° 2 de l'accord-cadre n° 2018600000044 avec la société ANTEA France, pour un montant forfaitaire de rémunération provisoire de 300 000 € H.T.</p> <p>DIT que ce marché subséquent prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de trois ans, reconductible expressément 1 fois un an sans que la durée totale puisse excéder 4 ans.</p> <p>AUTORISE le Président à signer et exécuter ledit marché.</p> <p>DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget principal 2020 et suivants, chapitre 011.</p>	UNANIMITE										
30/	<p><u>CONVENTION CADRE PRESTATION DE SERVICES DE FORMATION PROFESSIONNELLE</u></p> <p>APPROUVE le recours à la centrale d'achat Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) pour les prestations de services de formation professionnelle et prestations associées et annexes,</p> <p>APPROUVE le projet de "convention-client entre la Métropole du Grand Paris et l'UGAP pour l'exécution de ces prestations de services de formation professionnelle sur étagère et prestations associées et annexes", annexé à la présente délibération,</p> <p>PRECISE que la convention est conclue à compter de sa signature pour une durée initiale expirant le 31 décembre 2021 ; qu'elle est reconductible tacitement en cas de reconduction du marché public par l'UGAP, jusqu'au 30 juin 2022, puis une seconde fois jusqu'au 31 décembre 2022,</p> <p>AUTORISE le Président à signer la convention et tout acte pris en application de la présente,</p> <p>DIT que les crédits seront inscrits au chapitre 011 du budget 2020 et les suivants de la Métropole, sous réserve de l'adoption des budgets des exercices considérés.</p>	UNANIMITE										
31/	<p><u>RECONDUCTION DES VOLUMES DE DUREE D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE POUR LE 1er SEMESTRE 2020</u></p> <p>AUTORISE, pour le premier semestre 2020, le recrutement, en tant que de besoin, des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3, 1°, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée maximale de douze mois sur une même période de dix-huit mois consécutifs, dans la limite des volumes alloués comme défini ci-dessous :</p> <table border="1" data-bbox="231 1608 1254 1783"><thead><tr><th>Motifs et nature des besoins</th><th>Catégorie des personnels</th><th>Volume du nombre de mois alloués</th></tr></thead><tbody><tr><td rowspan="3">Besoins d'accroissements temporaires d'activités</td><td>A</td><td>36</td></tr><tr><td>B</td><td>18</td></tr><tr><td>C</td><td>12</td></tr></tbody></table> <p>DIT que ces besoins non permanents détaillés seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée.</p> <p>PRECISE que les agents devront justifier des niveaux de formation pertinents en fonction des catégories précisées dans le tableau ci-dessus.</p>	Motifs et nature des besoins	Catégorie des personnels	Volume du nombre de mois alloués	Besoins d'accroissements temporaires d'activités	A	36	B	18	C	12	UNANIMITE
Motifs et nature des besoins	Catégorie des personnels	Volume du nombre de mois alloués										
Besoins d'accroissements temporaires d'activités	A	36										
	B	18										
	C	12										

	<p>DIT que les rémunérations des agents seront calculées par référence aux indices bruts des grades de recrutement.</p> <p>DIT que les crédits seront inscrits au chapitre 012 du budget 2020 de la Métropole sous réserve de l'adoption dudit budget.</p>	
32/	<p>MARCHE INTERNATIONAL DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER</p> <p>DONNE mandat spécial à Messieurs Patrick OLLIER, Eric CESARI, Laurent RIVOIRE et à Madame Valérie MAYER-BLIMONT pour le Marché International des Professionnels de l'Immobilier à Cannes, du 10 au 13 mars 2020.</p> <p>DIT que les frais de transport, d'hébergement et de restauration inhérents à l'exercice de ces mandats spéciaux seront pris en charge par la Métropole du Grand Paris, sur présentation d'un état de frais accompagné des justificatifs des dépenses engagées.</p> <p>DIT que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 65 du budget de l'exercice 2020.</p>	UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance publique à 16 h 15.

Fait à Paris, le 11 février 2020

Le Président de la métropole du Grand Paris



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison